



Tourbière des Guinots, Fernet-Blancheroche [25], nov. 2011

## Bonnes pratiques en zones humides de têtes de bassin à usage agricole

Le Brugeron [87], 18 juin 2014

## Travaux d'exploitation : quelques généralités sur les impacts d'engins

Dégradations liées aux travaux d'exploitation forestière ou agricole

Pollutions des eaux

Physique  
(colmatage par  
particules fines)

Chimique  
(hydrocarbures,  
huiles et  
phytosanitaires)

tassement et scalpage, déstructuration des  
sols, berges et lits des cours d'eau



## Impact des travaux d'exploitation

### - Rappels de la réglementation :

- pollution des cours d'eau et zones humides :

**Code de l'environnement Art. L211-1** précise que les dispositions législatives ont pour objet : « *la protection des eaux et la lutte contre toute pollution par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature et plus généralement par tout fait susceptible de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques (...)* »

**Code de l'environnement Art. L432-2** indique que « *le fait de jeter, déverser, ou laisser écouler dans les eaux (...), directement ou indirectement des substances quelconques dont l'action ou les réactions ont détruit le poisson ou nui à sa nutrition, à sa reproduction ou à sa valeur alimentaire, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 18 000 € d'amende.(...)* » L'article L432-3 précise de plus que « *le fait de détruire les frayères ou les zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole est puni de 20 000 € d'amende(...)* »

Pour en savoir plus : <http://forgeco.cemagref.fr>  
(rubrique réglementation environnementale et exploitation forestière)



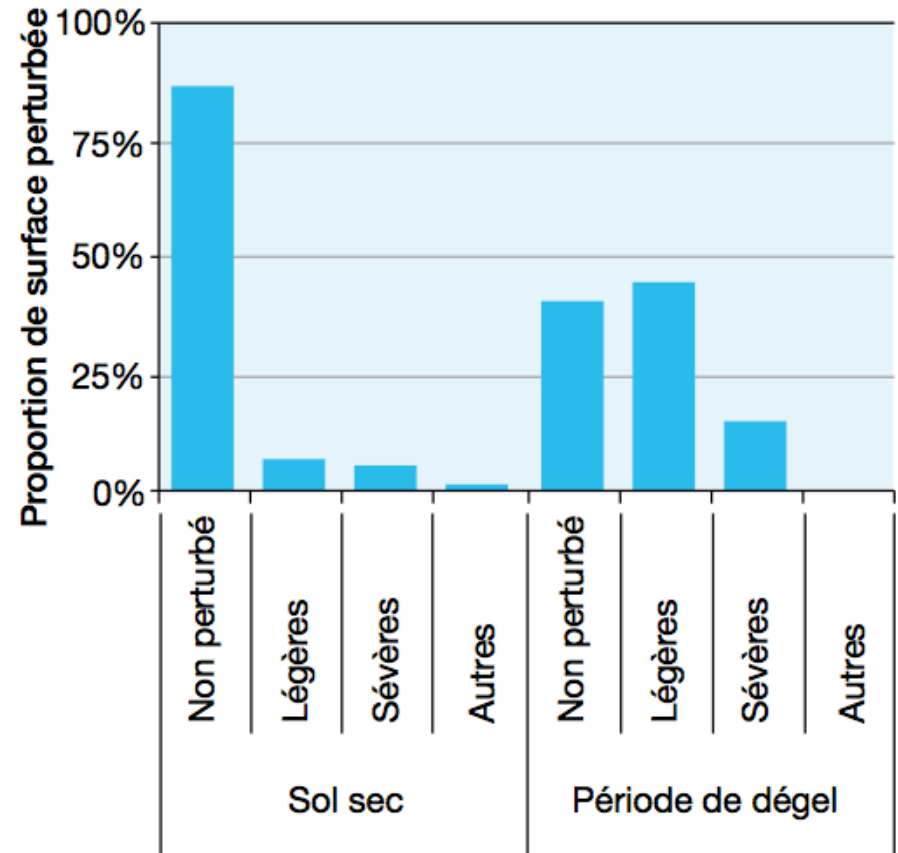
## Travaux d'exploitation

- Quelles bonnes pratiques mettre en œuvre?

Intervenir aux périodes les plus sèches permet de limiter les dégâts, attention aux périodes de dégel !



Marais de Sacy [60], ph. F. Muller



Afocel, 2007

# Programmes territoriaux et cellules d'assistance technique

## Exemple du programme Zones humides Aubrac (Lozère)

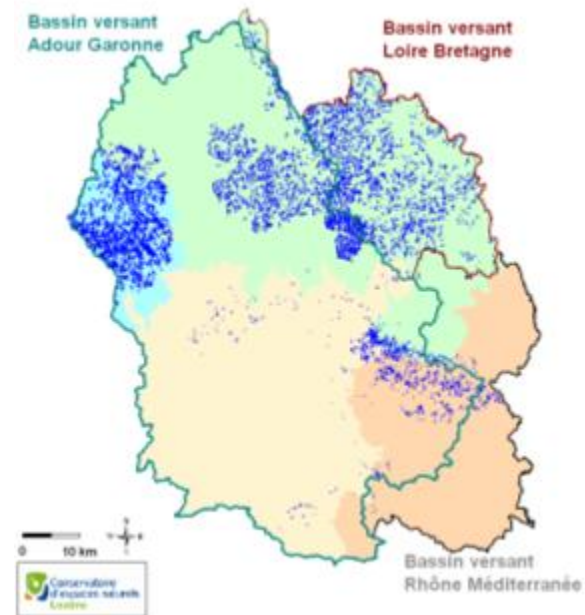
*Présenté initialement au réseau des CATZH - Toulouse - 29/11/2012*





## Zones humides de Lozère : quelques caractéristiques

- situation en têtes de bassins
- des régions naturelles contrastées <> diversité importante d'habitats humides
- topographie et conditions climatiques favorables aux tourbières
- une activité pastorale importante :
  - *plus de 90% des surfaces de zones humides recensées en Lozère sont pâturées*
  - *contribution parfois importante à la production de foin*
- 11000 ha recensés ; des enjeux pour l'économie locale ; des atteintes et des pressions...



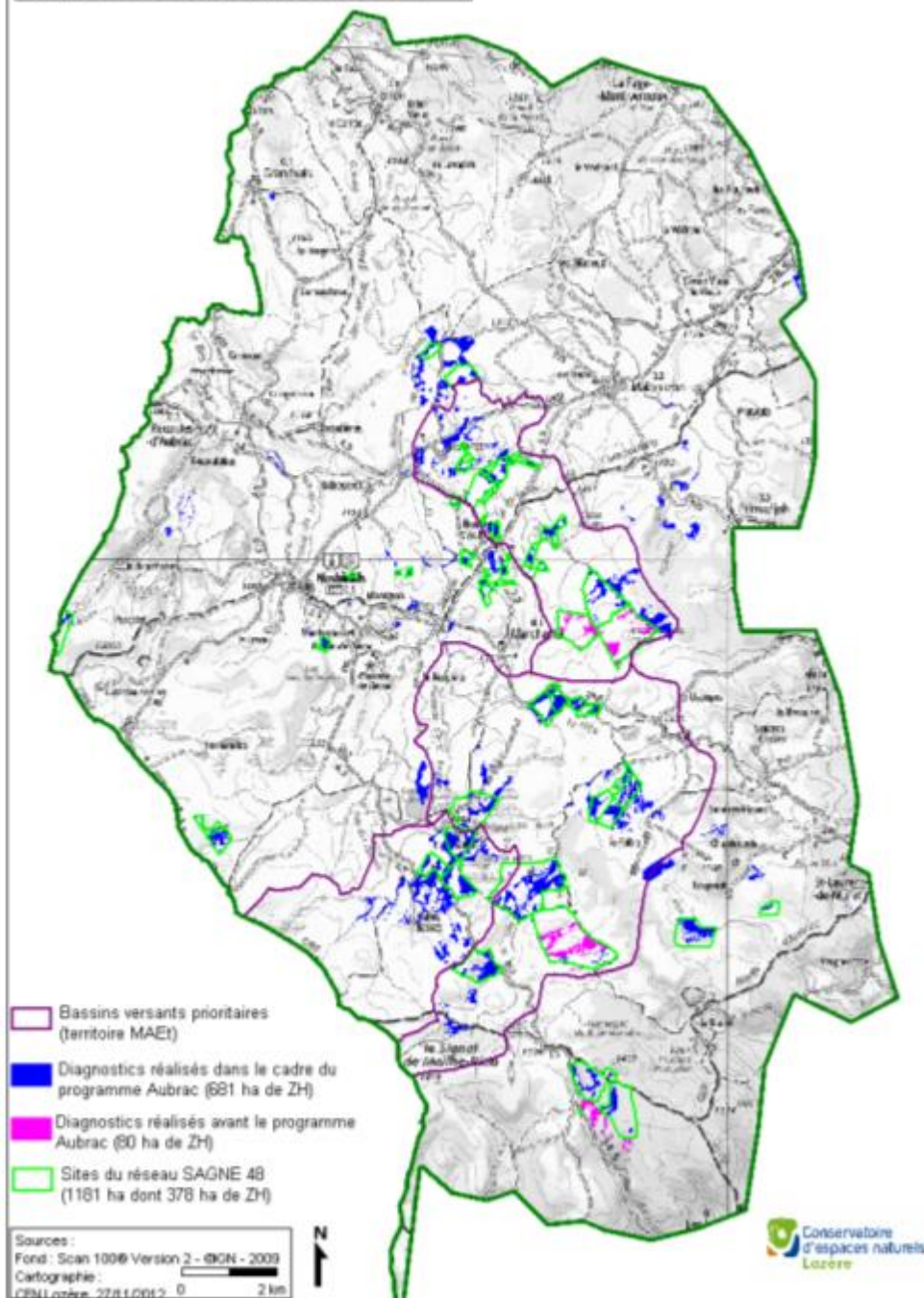


## Les zones humides de l'Aubrac

Inventaire	4200 ha
Diagnostics SAGNE 48	760 ha (18%)
<i>dont diag. liés au prog. Aubrac</i>	<i>681 ha (89%)</i>
Réseau SAGNE 48	378 ha (9%)
<i>dont contrats MAEt</i>	<i>103 ha (27%)</i>



SAGNE 48 - Plateau de l'Aubrac  
Diagnostics de zones humides et réseau



**Après des :**  
Gestionnaires agricoles  
Collectivités et élus  
Scolaires et grand public

**PROGRAMME PLURIANNUEL 2008-2012**

OBJECTIF : PRESERVATION DE 40% DE LA SURFACE EN ZONES HUMIDES,  
SOIT DOUBLER LES 20% ESTIMES PRESERVES EN 2008 (850 ha A MIEUX  
GERER).

**2 volets :** - VOLET COMMUNICATION ET SENSIBILISATION  
- VOLET APPUI TECHNIQUE

**PROGRAMME MULTIPARTENARIAL, COMITE TECHNIQUE**

**Partenaires financiers**

**Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Languedoc-Roussillon, Conseil Général de Lozère.**

**Partenaires techniques**

**SAGNE 48 / CEN-L, DDT, Fédération de Pêche, ALEPE, ASTAF, Chambre d'Agriculture de la Lozère.**



### Actions de sensibilisation

#### Auprès des gestionnaires agricoles (+ de 110 agriculteurs)

Animation et co-animation avec le SAGNE 48, la Fédération de Pêche, L'ASTAF, la DDT

↪ échanges riches entre agriculteurs et structures intervenantes

#### Auprès du grand public (+ de 190 personnes en sortie)

Animation et co-animation avec le SAGNE 48

↪ stand d'animation, communication lors de manifestations agricoles

↪ sorties découverte des zones humides ou des exploitations de l'Aubrac

#### Auprès des scolaires (+ de 100 élèves)

Animation et co-animation avec l'ALEPE



## Restauration et aménagements en zones humides

- Aménagements visant à l'amélioration des zones humides en lien avec une problématique agricole
- Prospective des exploitations intéressées par ce type d'intervention
- Visite de terrain visant à vérifier l'éligibilité du projet
- Montage du dossier et demande de financements (mesure 216, AEAG et FEADER)
- Suivi des aménagements
- Évaluation de l'impact des aménagements

**Un projet en cours de réalisation**

**Neuf projets à l'étude**

## Contractualisation de mesures agri-environnementales

*Partenaires : SAGNE 48, Chambre d'Agriculture*

### **Diagnostic écologique - Diagnostic agricole**

**Ne pas fragiliser les exploitations //**

**Pérenniser la valorisation des fonctionnalités des zones humides**

#### *Des singularités :*

Obligation de changement de pratiques pour garantir la préservation des zones humides et de la ressource en eau

Adhésion au réseau SAGNE 48 intégrée dans les contrats

Diagnostics réalisés à l'échelle des exploitations



# Essai d'analyse sur ce retour d'expérience

## Sur l'approche territoriale et multi-partenariale

Points forts	Ce qu'il ne faut pas oublier
<ul style="list-style-type: none"><li>- rapprochement de structures autour de sujets techniques</li><li>- co-animation : des approches variées et enrichissantes</li><li>- concentration/diversité des actions et des énergies, implication importante de différents partenaires</li><li>- dynamique de territoire, programme facilité par les actions précédentes et facilitateur d'actions en cours/ à venir</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- nécessité d'un travail de coordination très important</li><li>- partage d'objectifs communs</li><li>- définition précise des rôles des structures, reconnaissance mutuelle des partenaires</li><li>- temps d'animation conséquent</li><li>- difficulté à articuler différents programmes et actions sur un même territoire (N2000, PNR...)</li></ul>

# Essai d'analyse sur ce retour d'expérience

## Sur l'outil MAEt

Points forts	Ce qu'il ne faut pas oublier
<ul style="list-style-type: none"><li>- a facilité l'implication des gestionnaires dans le programme</li><li>- développement du réseau y compris hors MAEt</li><li>- intérêt de l'approche à l'échelle des exploitations : connaissances partagées / contributions des zones humides au fonctionnement des exploitations / perspectives de partenariat autour de projets de gestion-restauration</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- MAEt : outil ou objectif ?</li><li>- gestion parfois peu cohérente (...pour répondre aux cahiers des charges)</li><li>- engagement intéressé des agriculteurs</li></ul>



Contact :

**Francis Muller,  
Pôle-relais tourbières et zones humides de têtes de bassin,  
Fédération des conservatoires d'espaces naturels,  
MEFC, 7 rue Voirin,  
F-25000 Besançon**

**Tél. ++33 (0)3 81 81 78 64  
courriel : francis.muller@reseau-cen.org**

**[www.pole-tourbieres.org](http://www.pole-tourbieres.org)**

Merci de votre  
attention!

